



## Demande de renseignements juridiques

Par **Mélisstoz**, le **16/10/2008** à **11:41**

Bonjour, rn rn rn Je me permet de vous contacter car je souhaiterais savoir si il est bon d'intenter une procédure judiciaire à l'encontre de mon ancien employeur. rn rn En effet, j'ai travaillé 3 mois (de mars à juin 2007) dans un restaurant en qualité de serveuse sans avoir signé de contrat car mon ancien employeur me certifié que j'étais bel et bien déclarée et que j'allais très rapidement signer un contrat de travail. De plus, cet "honnête" homme me faisant également trainer ma paye sous le même type d'argument, je n'ai dons jamais reçu de salaire de sa part. Il m'a cependant transmit il y a quelque jours (plus d'un an après que j'ai travaillé dans son entreprise) mon contrat de travail non signé, et trois bulletins de paies dont la somme net à payer est évidemment inexacte étant donné que j'ai travaillé plus d'heures qui l'a soit disant déclaré et inscrit sur les fiches de salaire. rn rn Mes questions sont donc les suivantes : rn - Quels sont les démarches à suivre pour savoir si j'ai bien était déclaré? rn - Suis toujours en droit (après 17 mois environ du fait) d'intenter une procédure judiciaire? rn - Si oui, quels démarches dois-je suivre? rn rn N'hésitez pas à me contacter pour de plus amples informations. rn rn Cordialement. rn rn PEREZ Améliern6 avenue Eugène SAUVY rn Bât B, appart 145 rn 66140 CANET EN ROUSSILLON rn 06.23.10.01.67 / 04.68.66.51.73 rn perez-amelie@hotmail.fr